



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

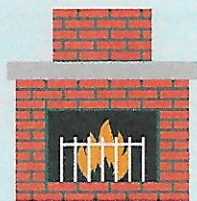
Se protéger

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

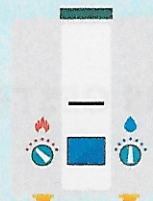
Les appareils sources
d'émission de monoxyde
de carbone



cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène



AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.



TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

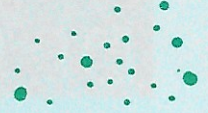
AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

DES PRATIQUES DE BON SENS

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.



Pour votre bien-être et votre santé,
laissez respirer votre logement.



QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Nausées et/ou vomissements



Maux de tête



Malaise/vertiges

Si vous ressentez **ces symptômes** ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au **112, 18 ou 15** et par SMS au **114** pour les personnes sourdes et malentendantes



PREMIERS GESTES



Aérez immédiatement les locaux,



Évacuez rapidement les locaux,



Si possible, **arrêtez les appareils à combustion,**



Appelez les secours.



CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.



pour en savoir +
www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7

Alerte au monoxyde de carbone !

Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz indétectable : invisible, inodore et non irritant.

Tous les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel...) pour produire de la chaleur sont susceptibles de produire du monoxyde de carbone s'ils sont mal utilisés ou mal entretenus.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable de plus de 1 000 épisodes d'intoxication et d'une centaine de décès en France.

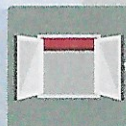
Comment l'éviter ?

Adoptez les bons gestes pour limiter les risques :



- Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage, de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;

- Tous les jours, même quand il fait froid, aérer votre logement au moins 10 minutes ;



- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état ;

- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;



- Respectez les consignes d'utilisation du fabricant pour les appareils à combustion. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; n'utilisez jamais pour vous chauffer ou cuisiner en intérieur des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.).



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Comment réagir ?

LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES

Exposition légère :

- léger mal de tête,
- nausée,
- vomissement,
- fatigue (« type grippal »).

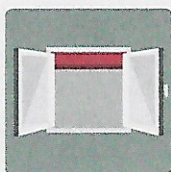
Exposition moyenne :

- maux de tête violents et lancinants,
- somnolence,
- confusion,
- accélération du rythme cardiaque.

Exposition extrême :

- perte de conscience,
- convulsions,
- déficience cardio-respiratoire,
- mort.

LES BONS COMPORTEMENTS SI VOUS RESSENTEZ LES PREMIERS SYMPTÔMES



Ouvrez les fenêtres ;



Appelez les secours ;



Alertez vos voisins si vous habitez en immeuble collectif.

Pour en savoir plus :

Ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr

Santé publique France :

www.santepubliquefrance.fr

Les numéros d'urgence



Pompiers : 18
SAMU : 15 } ou 112
Police,
gendarmerie : 17 }